

# L'Auvergne CHANVRIÈRE

1692-1734

Lorsque l'on étudie la culture chanvrière d'autrefois, on ne pense généralement qu'aux régions de grandes productions et l'on élude injustement l'Auvergne, qui était à l'époque une province excédentaire au point de fournir annuellement une grande partie de sa récolte pour les besoins de la marine royale. La fabrication des câbles et cordages nécessite l'emploi de chanvres de qualité. Pour se faire, on utilise uniquement des "pieds femelles" mûrs à point, rouis convenablement, mis en poignées et conditionnés sous forme de balles. Ils sont stockés sur les quais des ports fluviaux, en attendant d'être transportés par voie d'eau sur des sapinières<sup>1</sup> jusqu'à la ville de Nantes.

L'Auvergne cultive le chanvre sur toutes les terres cultivables de son territoire ; la moyenne montagne produit de beaux chanvres qu'elle réserve principalement à ses besoins personnels, tandis que la grande plaine de la Limagne est réputée pour ses productions de qualité qu'elle négocie à prix forts ; ce qui ne favorise pas la bonne tenue des marchés. En effet, en 1732 l'intendant de la province, gêné par la hausse des prix, ne peut conclure un marché de 400 milliers de chanvres qu'il négociait avec la Compagnie des Indes sur la base de 20 livres le quintal. Un prix beaucoup trop élevé au goût de la Compagnie, qui s'est finalement approvisionnée en Champagne à 16 livres le quintal.

L'explication de cette plus-value nous est donnée par le ministère de la marine pour lequel ses acheteurs rencontrent de grandes difficultés à se fournir dans cette province : *"Le sieur Boisnard s'est rendu adjudicataire d'un lot de 400 quintaux de chanvre pour Rochefort (sur mer) au prix de 31 livres le quintal ; il prétend qu'il lui est impossible d'en acheter en Auvergne parce que les propriétaires les tiennent fort haut à cause du besoin qu'ils en ont..."* Ce à quoi l'intendant répond qu'il s'est déjà occupé de faire réduire les prix et assure que l'adjudicataire peut être convaincu de faire un bénéfice considérable sur son marché.

Depuis quelques années, l'Auvergne avait été sanctionnée par une ordonnance royale qui devait contenir les marchés entre particuliers afin de donner la priorité de ses fournitures aux agents du royaume.



Ce qui n'empêchait pas les corderies royales de réclamer d'autorité, malgré des récoltes médiocres, 130 milliers de chanvres pour 1728. De même pour 1729, nous devons nous séparer de 3000 quintaux à notre grand regret. L'intendant d'Auvergne fait connaître le mécontentement général, il se permet même de donner son avis de la situation au contrôleur général par un courrier daté du 27 mars 1731. *"Ce commerce devient de jour en jour moins avantageux, je n'ay pu en trouver d'autre raison si ce n'est que le Roy faisait autrefois de très grosses provisions en ce pais, que l'on envoioit dans les ports de Brest et de Rochefort pour les convertir en câbles à l'usage de la marine. Depuis un temps, le Roy ne tire ou plus du tout ou très peu de ces chanvres et il m'a été assuré que les principales provisions s'en faisaient dans le pais étranger. Vous sentés mieux que moy de quelle importance il est de ne pas faire sortir l'argent du royaume pour l'acquisition d'une marchandise dont il regorge et combien il est plus avantageux au Roy de distribuer à ses sujets l'argent qu'il est obligé de dépenser ; ce n'est pour ainsi dire qu'un prest qu'il leur fait."*

L'analyse de ces réflexions montre combien l'État manque de maturité puisqu'il se permet à la même



ORDONNANCE du 27 DÉC. 1726

époque de taxer abusivement les cuirs français dans le but d'inciter les consommateurs à choisir des produits anglais... Toutes ces manœuvres politiques ne sont pas sans conséquence ; elles entraînent la disparition de la majeure partie des tanneries mais aussi du savoir-faire au moment où l'Empereur en a le plus grand besoin. Succédant à deux années de sécheresse, ces maladresses n'ont fait qu'appauvrir le pays. Les rendements de l'année 1731 sont tellement médiocres que les adjudicataires offrent 25 à 30 sols le cent pour les femelles et suggèrent à sa Majesté d'approvisionner le temps de la pénurie avec des pieds mâles au prix de 104 livres le cent rendu à Nantes, frais d'emballage et de commission payés d'avance à 10 sols le cent<sup>2</sup>. Le rendement mais aussi la qualité sont si touchés qu'une brève description s'impose, ne serait-ce que pour démontrer la rareté du phénomène. *"Les premiers semis ont été brûlés par la chaleur, quant aux semis tardifs ils ont été précipités par des petites pluies ce qui les a rendus courts, faibles et combeurés (de couleur jaune ou noir)."* On en trouve à peine 400 milliers de Vichy en Bourbonnais, à Brioude en Auvergne, ce qui correspond habituellement à la production seule de la plaine de la Limagne. La situation devient alors catastrophique car la province assure annuellement un marché de 150 milliers de chanvres avec le pays du Languedoc et 100 milliers sont réservés aux peigneurs ou cordiers. Le marché devra donc se contenter des 150 milliers restants.

Le commerce du chanvre est tributaire des conditions climatiques mais aussi des lourdes pertes subies pendant le transport par voies fluviales. Exemple, un convoi parmi tant d'autres, mis à mal à cause d'un pieu couvert par les hautes eaux de l'Allier ; un des bateaux a été brisé et a failli perdre toute sa précieuse cargaison.



LA PESÉE DES BALLE DE CHANVRE

Toutefois, s'il y a réellement mévente de nos chanvres, la cause en revient en grande partie à des adjudicataires peu scrupuleux qui ont jeté un discrédit sur la garantie traditionnelle de nos produits. Dès lors plus vigilants, les services des fraudes vont sanctionner les convois de chanvres auvergnats. L'intendant de la province, un peu candide, demande à ce que les visites des marchandises ne soient plus effectuées à Nantes mais à Rochefort car il prétexte que le fait *"d'ouvrir les balles peut gâter et mêler ces marchandises."* Ce qu'il ignore, ou ce qu'il ne veut pas savoir, ce sont les techniques frauduleuses trop souvent

employées par une famille de grossistes de la région. Elles sont vieilles comme le monde et méritent d'être dénoncées. La méthode la plus courante est d'immerger les balles dans la rivière puis de les sécher superficiellement afin qu'elles pèsent plus lourd. Plus vicieuse est celle de camoufler à l'intérieur des vieux chanvres ou plus encore d'y ajouter quelques cailloux.

Quoi qu'il en soit, ces pratiques sont courantes dans tout le royaume. L'État doit sévir avec une nouvelle ordonnance qui *"défend à tous les particuliers de mêler du chanvre mâle et mal rouï dans les balles de chanvre femelle à peine de confiscation de la marchandise et de 500 livres d'amende."* Et de rajouter : *"On a bien eu de la peine en Bourgogne et en Bresse d'empêcher le paysan de faire cette mauvaise manœuvre, il y en a même qui le font encore."*

Pour informer les autorités auvergnates, on leur communique le mémoire d'observations faites en 1733 en Bourgogne et en Bresse sur la manière de bien cultiver et préparer les chanvres pour les rendre propres au service de la marine et des galères. *"Comme pour le service du Roy, il ne convient d'envoyer dans les ports que de bonnes qualités de chanvres, il y a plusieurs formalités à observer pour les semer, les cultiver et les préparer suivant le terrain employé à cet usage. Dans le terrain fort et gras, il ne faut pas tant de fumier que dans le terrain sablonneux, le grain doit y être serré fort épais pour empêcher la tige de trop grossir et de pousser des espèces de branchages, ce qui rend le chanvre dur et grossier et donne à la vérité plus de poids mais en diminue en même temps la qualité et ne se vend pas si cher, ainsi il n'y a pas de profit pour le paysan d'avoir beaucoup de poids et une marchandise défectueuse. Dans le terrain sablonneux et léger il faut beaucoup de fumier et le grain doit être semé si épais pour que les tiges puissent monter plus hautes, ce terrain rendant par sa qualité les chanvres fins et dans les endroits où les plantes se trouvent trop pressées en ôtant les mauvaises herbes lorsque la tige commence à couvrir la terre, il est nécessaire d'en bien laisser mûrir le chanvre sur la plante, ce qui le rend plus doux."*

*Autant qu'il est possible, il convient de faire rouir le chanvre dans l'eau courante qui le nettoie mieux, le rend plus doux, plus blanc. Dans l'eau dormante il ramasse limon qui l'amollit, le cuit et le rend par conséquent défectueux. Lorsqu'on est obligé par l'éloignement des rivières de le rouir dans des creux d'eau de pluie, il est nécessaire en le retirant de le bien laver pour en détacher le limon et l'étendre ensuite sur la terre à la rosée deux ou trois jours et le retourner souvent ou l'exposer droit à l'air ce qui est encore meilleur pourvu qu'il fasse beau temps car la pluie le brûle."*

*La plus grande partie des paysans en tillant le chanvre séparent le plus fin du reste pour en faire de l'œuvre pour de la toile et du restant en composer des balles de chanvre pour le service ce qui rend cette marchandise défectueuse et le tout mêlé ensemble composerait de bon chanvre."*

Claude Lorienne - 63130 Royat

1. Une sorte de radeau (ndlr).
2. Pour la même destination, le transport routier revient, passeport compris, à 17 livres 10 sols du millier ou 35 sols le cent.